

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 16 novembre 2023**

Date de  
convocation :  
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
Mme PERNOT Chantal  
M. MERCIER Thierry  
Mme DI BARTOLO Claire  
M COUBETERGUES Benoit  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme ASSO-CHARNET Geneviève  
Mme SALET Catherine  
M. GIOUAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Madame Isabelle VONNER a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

**Absent excusé :**

- Monsieur BARBIER Olivier.

Madame GIAUFFRET Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

**POINT 11: RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL POUR MISE A LA LOCATION :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES**

006-210600051-2023\_11\_16-2023\_11\_11-DE  
Reçu 1

Vu le règlement départemental des aides aux collectivités,

**Considérant** que le cadre de l'orientation de la municipalité visant à développer les recettes de locaux commerciaux pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, il est nécessaire de remettre à la location un appartement d'habitation.

**Considérant** que le locataire du logement situé avenue Gaspard Clérissi ayant quitté le logement, des travaux de rénovation sont prévus pour garantir la location de manière pérenne.

**Considérant** que le montant des travaux estimé à 73 460, 30 euros HT soit 88 152 .36 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de valider la subvention attribuée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes d'un montant de 58 768,24 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes d'un montant de 58 768,24 euros,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 Vote d'abstention Monsieur Gilles Le Morvan).**

. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes d'un montant de euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 20 novembre 2023



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE